



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)

### AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT N° V654-2025-30

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° V654-2025-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (CRÉATION DE L'USAGE VENTE DE CANNABIS ET DE PRODUITS DU CANNABIS)

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V654-2025-30 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (création de l'usage *Vente de cannabis et de produits du cannabis*).
2. Les dispositions de ce projet de règlement ont pour objectif :
  - d'ajouter l'usage *Vente de cannabis et de produits du cannabis* à la classe « Commerces particuliers (C8) ».
3. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Rémi.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 17 février 2025 à 20 h** à la Mairie de Saint-Rémi, située au 155, rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca) ou au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, sur rendez-vous, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

**DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 28 janvier 2025**

**M<sup>e</sup> Patrice de Repentigny, greffier**